

Réunion du 13 mars 2023

Objet : Modification statutaire d'Eure Normandie Numérique

À l'occasion du comité syndical en date du 19 septembre 2022, il a été proposé de modifier les statuts d'Eure Normandie Numérique, notamment au regard du projet d'évolution du Syndicat vers une agence du numérique. Ces modifications ont principalement porté sur l'acquisition d'une compétence nouvelle « Services et outils numériques » pour accompagner les membres adhérents dans leurs besoins en matière de développement de leurs services numériques pour l'accomplissement de leurs missions propres.

Dans la poursuite de l'action entreprise par le syndicat, il est proposé d'apporter des modifications concernant la gouvernance des instances du syndicat.

En effet, au titre de cette nouvelle compétence, les membres adhérents devront désigner des délégués représentant leur structure, augmentant significativement l'assemblée délibérante.

Afin de maintenir un équilibre dans l'instance, il est proposé de revoir le nombre de représentants au titre de la compétence «Aménagement numérique» d'une part, et «Services et outils numériques» d'autre part.

Ainsi, sont modifiés principalement :

- Le nombre de délégués représentant les EPCI, le Département et la Région Normandie ;
- Des précisions quant à l'activité «Prestations de services et activités complémentaires»;
- Le mode d'organisation de l'élection des collègues représentant les communes ainsi que celui des syndicats ;
- Des précisions quant au remplacement d'un membre du Bureau en cas de départ en cours de mandat.

Une version compilée des statuts du SMO intégrant ces modifications est jointe au présent rapport.

Il est proposé au comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Délibération n°2023 002

Réunion du 13 mars 2023

Objet : **Modification statutaire d'Eure Normandie Numérique**

Vu le code général des collectivités territoriales en particulier l'article L1612-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération n°2022 024 du 19 septembre 2022 portant modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2022-31 du 26 octobre 2022 actant les nouveaux statuts du syndicat ;

Le Comité syndical, réuni le 13 mars 2023 à l'hôtel du département à Évreux,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif aux modifications des statuts d'Eure Normandie Numérique ;
- De modifier les statuts comme annexé à la présente délibération ;

- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à la modification des statuts comme précisé ci-dessus.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 17

- Collège Conseil Départemental : 15

- Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 1

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 1

- Collège Conseil Départemental : 1

- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 13 mars 2023

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas Gravelle

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'EVREUX' and 'LE 13 MARS 2023'.